

La psychoéducation, une nouvelle discipline

Jeannine Guindon,

Directrice de l'Institut de
formation humaine intégrale
de Montréal

À l'occasion du 25^e anniversaire de fondation de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, sans retracer l'histoire des vingt années de fondation de la profession de psychoéducateur, je trouve important de préciser ce qui a donné naissance à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal.

La création d'une école universitaire «comme département autonome» (en l'occurrence, pendant plusieurs années, la seule parmi les cinq unités universitaires qui forment les psychoéducateurs) est devenue possible grâce au fait que, en 1971, la psychoéducation a été reconnue comme une nouvelle discipline par toutes les instances universitaires de l'Université de Montréal soit:

- Le Département de Psychologie, par un vote majoritaire de l'assemblée des professeurs;

- Le Conseil de la Faculté des arts et sciences, présidé par le Recteur de l'Université, et composé des 27 directeurs de Départements et d'une quarantaine de professeurs élus par leurs pairs;

- La Commission des études, qui préside à l'acceptation des programmes de formation, et qui recommande au Conseil de l'Université la création de la nouvelle discipline;

- Le Conseil de l'Université, qui ratifie la création de la nouvelle discipline et la fondation de l'école.

Aux dires du Recteur de cette époque, M. Paul Lacoste, c'était une première dans les annales de cette université que cette reconnaissance en bonne et due forme d'une nouvelle discipline.

La nouvelle discipline a été exposée dans un document qui a servi à sa reconnaissance officielle. Ce dernier a été enfoui dans les archives de l'école. Conséquemment, très peu de professeurs, sinon aucun (si ce n'est celle qui l'a produit), a pu concevoir l'importance de cette discipline :

- pour la cohérence entre la formation théorique et la formation professionnelle et pour la recherche en interaction psychoéducative ;
- pour l'autonomie départementale acquise ;
- pour la formulation des programmes de formation des psychoéducateurs ;
- pour le développement de la nouvelle discipline par une connaissance épistémologique des nouveaux concepts spécifiques à cette discipline.

De plus, la recommandation qu'un programme de Doctorat en Psychoéducation soit élaboré a aussi été voté par toutes les instances universitaires, même par la Commission des études.

C'est au niveau du Conseil des Universités que le programme n'a pas été accepté. La cause: l'objection des doyens de la Faculté des arts et sciences et de la Faculté des études Supérieures de l'Université de Montréal. Ces derniers allèguent le manque de recherches pour justifier la mise en oeuvre de ce programme doctoral.

En 1971, à la création de l'École de psychoéducation, nous nous sommes vus octroyés 13 postes de professeurs; 8 furent remplis par 5 psychoéducateurs de carrière et 3 psychologues. Une psychologue-psychanalyste et un psychiatre vinrent plus tard s'adjoindre pour former une équipe multidisciplinaire.

Nous avons envoyés 5 jeunes psychoéducateurs, récemment gradués à la Maîtrise, se former au niveau doctoral dans différentes universités en Angleterre, en France et aux États-Unis. Ils ont tous étudié la psychologie comme discipline. Même si leur recherche comportait certaines connotations psychoéducatives, la discipline de la psychoéducation, nouvellement créée leur était à peu près inconnue. Il n'est donc pas surprenant que pour certains d'entre eux, la fondation de l'École de psychoéducation et de la discipline elle-même soient qualifiées «d'erreur» ou «d'aberration» historique.

Reprenons les remarques préliminaires élaborées dans le document officiel.

En réponse à une demande expresse du Département de psychologie, il fallait établir clairement la distinction entre les deux disciplines: psychologie et

psychoéducation, et faciliter l'étude du programme de Maîtrise en psychoéducation. Nous formulons alors des remarques préliminaires :

Vingt années d'effort constants nous ont permis d'arriver à formuler les concepts théoriques et cliniques qui sous-tendent le processus rééducatif appliqué par les psychoéducateurs cliniciens auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes inadaptés. La formulation de ces concepts provient :

- d'une analyse rétroactive constante des données et des faits recueillis quotidiennement par des équipes de psychoéducateurs en cours de pratique professionnelle ;
- de l'apport d'équipes pluridisciplinaires qui, voulant cerner de près cette conceptualisation d'un processus de rééducation en voie de développement, ont étudié attentivement ces observations recueillies ;
- des découvertes constamment suscitées par une étude suivie dans le champs de la psychoéducation.

La poursuite de ces recherches appliquées nous a acheminés graduellement vers une réflexion épistémologique propre à ce champ d'étude pour aboutir à la formulation d'une nouvelle discipline: la psychoéducation. Cette discipline repose principalement sur les sciences psychosociologiques. Son champ d'application exige un cadre de référence théorique intégré qui, d'une part, envisage le développement humain dans un sens épigénétique et, d'autre part, suppose une conceptualisation de l'entourage en constante évolution.

Le psychoéducateur clinicien est forcé de recourir à une conceptualisation théorique qui sauvegarde l'unité même de la personne insérée dans un contexte de vie (contexte historico-géographique, économique-politique et socioculturel). Il abordera l'étude de l'individu dans son développement intégral: physique, affectif, cognitif, social et religieux (épigénèse intégrale), en tenant compte de son interaction avec son milieu de vie dans le lequel il évolue. Il considérera donc cet individu comme une entité qui recherche son unité dans le contexte socioculturel québécois, selon le processus historique actuel (changements rapides) et le contexte géographique, économique et politique qui est le nôtre. Le psychoéducateur clinicien doit recourir à des théories et à des méthodes qui offrent à l'individu «a whole world to be whole in».

Je n'aborderai pas les distinctions qui s'imposent et qui nous viennent de l'épistémologie. Par ailleurs, c'est à cause de la présentation des considérations apportées par Jean Piaget dans son volume «Logique et Connaissance scientifique» qui a incité les autorités universitaires à donner leur assentiment à la nouvelle discipline.

Aujourd'hui, il serait souhaitable pour les formateurs de porter leur attention sur les concepts spécifiques selon l'épistémologie propre à la discipline de la psychoéducation pour continuer à avancer et pouvoir les renouveler.

Le débat épistémologique, toujours latent depuis plusieurs années, n'a jamais été abordé sur le fond. Cet état de fait a des répercussions, par exemple, sur les équivalences de formation entre les programmes de psychoéducation et de psychologie. Si ce débat était fait, des solutions cohérentes pourraient être trouvées; car n'oublions pas que la discipline de la psychoéducation repose principalement sur les sciences psychosociologiques.

Le champ d'application en psychoéducation exige une conceptualisation systémique de deux grandes composantes essentielles soit: la croissance épigénétique de l'individu et l'évolution sociogénétique du milieu; ces deux composantes agissant en interaction significative l'une avec l'autre. Voilà le spécifique de la discipline de la psychoéducation.

Au début, la personne doit être prise en charge par un pourvoyeur de soins dans un milieu sécurisant pour acquérir graduellement une certaine autonomie. Ce pourvoyeur de soins fait appel à la participation dont elle est capable et lui offre des défis appropriés où elle pourra actualiser ses forces vitales humaines et faire face aux contre-forces qui l'assaillent.

En résumé, la reconnaissance de la nouvelle discipline, basée sur les sciences psychosociologiques, assurerait la spécificité des concepts en cohérence avec la mise en pratique du processus rééducatif. Cette reconnaissance ouvrirait une toute nouvelle perspective. Comme à l'origine, ce n'est donc pas un modèle théorique qui doit se perpétuer. Bien au contraire, cette discipline de base permettra, d'une part, la cohérence entre la formation théorique et la formation professionnelle et, d'autre part, la recherche en interaction psychoéducative.

Cette discipline permettra ainsi une formulation diversifiée de programmes de formation en psychoéducation dans les différentes unités universitaires en respectant leurs accents particuliers.